

Compte-rendu Présentation APS

Etabli par :	21/10/2013	
Anne-Céline Redon	Dossier : EAF2593 140W0/13/4191	AMOQEC -AEU – CR - 03

Ordre du jour	Participants	Présent	Excusé	Diffusion
<ul style="list-style-type: none"> ■ Présentation du plan APS ■ Proposition de charte développement durable 	M. Lamamy, Maire	x		x
	Conseillers municipaux	x		x
	Mme Redon, Prestataire AEU, Socotec	x		x
	M. Allassoeur, Architecte	x		x

■ Charte de Développement Durable :

Un projet de charte de Développement Durable pour l'éco-lotissement est présenté au comité de pilotage. Les enjeux et objectifs qui y sont retranscrits sont conformes à ceux identifiés par les élus lors d'un groupe de travail interne.

Intitulé à modifier pour l'enjeu n°2.1 : « mixité sociale » à remplacer par « mixité intergénérationnelle ».

Cette charte doit être adoptée lors du prochain Conseil Municipal puis diffusée pour information aux parties intéressées (population, partenaires de l'opération, etc.).

Mme Redon se charge de transmettre cette charte à l'ADEME dans le cadre de la mission AEU.

■ Présentation du plan APS :

Le plan de principe APS est présenté par M. Allassoeur.

Le découpage de principe est bien compris par le comité de pilotage et convient globalement aux objectifs énoncés. A noter les remarques suivantes émises par les membres du comité de pilotage :

- crainte que le principe de mitoyenneté freine les futurs acquéreurs,
- volonté de ne pas trop contraindre le choix des matériaux,
- volonté de laisser un degré de liberté pour le découpage interne des ilots (souplesse pour répondre aux demandes des futurs acquéreurs).

En réponse, M. Allassoeur :

- explique que le plan tel que présenté n'implique pas une mitoyenneté systématique,
- propose un système d'attribution de points pour pondérer les performances environnementales des futures constructions à l'image de l'Eco-Pass en vigueur dans le Vorarlberg,

- indique que le Permis d'Aménager peut ne rendre compte que des grands ilots pour laisser la possibilité de modifier le découpage interne selon les demandes des acquéreurs.

▪ **Informations diverses :**

Demande de sous-traitance pour le levé topographique à accepter par M. le Maire (prévenir quelques jours à l'avance de l'intervention du sous-traitant).

Déclenchement de l'étude loi sur l'eau pour obtenir un pré-dimensionnement des noues et bassins aériens.

A fournir pour lecture au prochain Conseil Municipal :

- Charte Développement Durable modifiée,
- Plan APS et descriptif succinct de chaque ilot,
- Cahier détaillé des objectifs de Développement Durable (version de travail).